

11717

C I L S S

CLUB DU SAHEL

COLLOQUE DE NOUAKCHOTT

2-7 juillet 1979

= = = = =

ETUDE DE CAS

SENEGAL : la commercialisation du mil par l'ONCAD en 1978/1979

R.D. HIRSCH, FAO
DAKAR, MAI 1979

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
- liste des principaux sigles utilisés	ii
- liste des annexes	iii
1 - <u>Introduction</u>	1
2 - <u>Bref rappel du rôle de l'ONCAD dans le développement rural et en matière de commercialisation des céréales</u>	2
2.1 Le rôle de l'ONCAD dans le développement du monde rural	2
2.2 Les activités de l'ONCAD dans le domaine des céréales	4
3 - <u>La campagne 1978/79 de commercialisation des céréales</u>	7
3.1 Les changements à caractère institutionnel intervenus par rapport aux campagnes précédentes	7
3.2 Les facteurs favorables à la production céralière en 1978/1979	10
3.3 Les résultats de la campagne de commercialisation 1978/1979	12
3.3.1 La répartition géographique des achats	13
3.3.2 Le déroulement dans le temps de la commercialisation du mil	13
4 - <u>Les problèmes posés à l'issue de la campagne 1978/1979</u>	16
4.1 Le stockage des céréales	16
4.2 Les débouchés offerts au mil commercialisé en 1978/79	18
4.3 Les incidences financières de la campagne 1978/79	25
4.4 Les perspectives de la commercialisation du mil au Sénégal à l'issue de la campagne 1978/79	27
5 - <u>Conclusion</u>	
L'expérience de l'ONCAD en 1978/79 a-t-elle une valeur d'exemple pour les pays sahéliens ?	28

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES

B N D S

Banque Nationale de Développement du Sénégal.

C G P A

Comité des Grands Produits Agricoles.

C P S PCaisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix
des Produits Agricoles.**D G P A**Direction Générale de la Production Agricole du
Ministère du Développement Rural.**F M D R**

Fonds Mutuel de Développement Rural.

I T A

Institut de Technologie Alimentaire.

M D R

Ministère du Développement Rural.

O N A R AOrganisme de Recherches pour l'Alimentation et la Nutrition
en Afrique.**O N C A D**Office National de Coopération et d'Assistance au
Développement.**P A M**

Programme Alimentaire Mondial.

S A E D

Société d'Aménagement et d'Equipement du Delta.

S O D E F I T E X

Société pour le Développement des Fibres Textiles.

S O D E V A

Société de Développement et de Vulgarisation Agricole.

S O M I V A C

Société pour la Mise en Valeur Agricole de la Casamance.

S O N E D

Société Nationale d'Etudes et de Développement.

LISTE DES ANNEXES

-
1. Structure de l'économie céréalière sénégalaise (1971-1977) : production, importations, exportations, disponibilités apparentes
 2. Place de l'ONCAD dans les importations céréalières (1971-1977)
 3. l'ONCAD et la commercialisation intérieure des céréales (1971-1978)
 4. Répartition régionale des achats hebdomadaires de mil pour l'ONCAD en 1978/1979
 5. Répartition régionale des achats cumulés de mil par l'ONCAD en 1978/79
 6. Répartition régionale des achats de mil par l'ONCAD de 1973/74 à 1978/79
 7. Part de la production de mil des différentes régions commercialisées par l'ONCAD
 8. Capacités régionales de stockage et quantités commercialisées par l'ONCAD en 1978/79
 9. Evolution des stocks régionaux de mil de la campagne 1977/78 détenus par l'ONCAD
 10. Structure du prix de revient du mil acheté par l'ONCAD en 1977/78 et 1978/79

1 - INTRODUCTION

Le Sénégal est sans doute le pays sahélien où le problème céréalier caractérisé par un déficit qui oscille d'une année à l'autre entre 220 000 et 500.000 tonnes est actuellement le plus sérieux. Mais c'est aussi le pays où une réelle prise de conscience de la gravité de ce problème commence à voir le jour et où un ensemble cohérent de mesures énergiques visant à rétablir l'équilibre vivrier ont été prises ou sont en voie de l'être.

Le plan d'investissement alimentaire 1977-1985, qui regroupe ces mesures, définit clairement la situation actuelle de l'économie céréalière sénégalaise et les perspectives à moyen terme qui se caractérisent par :

- i) une détérioration probable de la nutrition au cours de la prochaine décennie, particulièrement en milieu rural, si des changements radicaux n'interviennent pas rapidement,
- ii) un déficit commercial très lourd dû pour une très large part (plus de 50%) aux importations céréalières,
- iii) une évolution, jusqu'à présent irréversible, des habitudes de consommation en faveur des céréales les plus difficiles (ou les plus coûteuses) à produire localement (riz et blé) et, par voie de conséquence, une désaffection croissante des populations urbaines (mais aussi rurales) pour les céréales traditionnelles.

Dans un tel contexte, qui sans exagération peut être qualifié de défavorable, il est apparu intéressant d'étudier la campagne 1978/79 de commercialisation du mil de l'ONCAG qui, en apparence, semble contredire de manière spectaculaire des analyses pessimistes qui ont pu être faites au Sénégal. Commercialiser, par le biais d'un établissement public, environ 108.600 tonnes de céréales traditionnelles en moins de six mois, constitue en effet une expérience unique, non seulement au Sénégal, mais dans tout le Sabel.

Alors que les états membres du CILSS se sont donnés, depuis 1977, comme objectif fondamental la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, cette expérience a-t-elle une réelle valeur d'exemple pour d'autres pays sahéliens, ou, au contraire, n'est-elle due qu'à la conjonction de facteurs exceptionnellement favorables, qui risquent de rester sans lendemain ?

.....

Pour essayer de répondre à ces questions importantes, on examinera successivement :

- le rôle de l'ONCAD dans le développement du secteur rural sénégalais et plus particulièrement en matière de commercialisation des céréales,
- le déroulement de la campagne 1978/79, les changements intervenus par rapport aux campagnes précédentes, les facteurs favorables ou apparemment favorables, etc,
- les perspectives de la commercialisation des céréales à l'issue de la campagne 1978/79 et les problèmes posés.

2 - BREF RAPPEL DU ROLE DE L'ONCAD DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL ET EN MATIERE DE COMMERCIALISATION DES CEREALES

2.1 - Le rôle de l'ONCAD dans le développement du monde rural

Créé en 1966, l'ONCAD¹⁾ constitue la pierre angulaire du développement rural sénégalais et se situe au cœur d'un système administratif complexe au sein duquel il intervient essentiellement en matière d'organisation de la production, en matière de commercialisation et en matière d'approvisionnement vivrier et de sécurité alimentaire.

- en matière d'organisation de la production, l'ONCAD est plus particulièrement chargé : i) d'acquérir et de distribuer les facteurs de production (engrais, produits phytosanitaires, matériel agricole, animaux de trait, semences) aux coopératives, ii) d'encadrer et d'assister les coopératives (ou les pré-coopératives).

.....

- en matière de commercialisation des produits agricoles, l'ONCAD assure l'achat et le transport des produits agricoles collectés par les coopératives et les sociétés régionales d'intervention¹⁾, sauf en ce qui concerne le riz produit par la SAED et le coton produit par la SODEFITEK. Si, à l'origine, cette compétence de l'ONCAD concernait surtout l'arachide, depuis 1975, le monopole des achats des productions de culture sèche (céréales et niébé) lui a été confié. Mais l'arachide qui procure l'essentiel des recettes parafiscales de l'Etat, est prépondérante dans l'activité de l'ONCAD et les céréales locales n'ont constitué, au moins jusqu'en 1978/79, qu'une préoccupation tout à fait marginale.
- en matière d'approvisionnement vivrier et de sécurité alimentaire, l'ONCAD dispose du monopole de l'importation du riz blanc (importations commerciales), dont il assure le stockage et la distribution aux commerçants agréés (quotataires), et des autres céréales (à l'exception du blé). En ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'ONCAD, suite à la sécheresse, a été chargé de l'approvisionnement des centres urbains et des régions déficitaires, de la constitution d'un stock de sécurité et de la lutte contre la spéculation à tous les niveaux.

Enfin, l'ONCAD dispose depuis 1975, du monopole de la collecte primaire des céréales traditionnelles. Chaque producteur de mil peut livrer, par l'intermédiaire de sa coopérative (depuis 1978/79) ou directement au magasin (secco) ONCAD le plus proche, des surplus céréaliers. Dans ce schéma, les commerçants privés ne jouent donc, officiellement, plus aucun rôle²⁾.

- 1) SODEVA, SAED, SODEFITEK, SOMIVAC : ces sociétés ont chacune compétence dans une zone spécifique d'intervention : Bassin arachidier, Fleuve, Sénégal oriental et Casamance.
- 2) Tout transport de céréales à l'intérieur du territoire sénégalais est soumis à autorisation de l'Administration (Gouverneur ou Ministère du Commerce selon la quantité). Cette mesure vient récemment (mars 1979) d'être assouplie.

.....

Contrôlant à la fois les importations commerciales de céréales et la commercialisation intérieure, l'ONCAD paraît donc être à priori l'un des instruments essentiels de la politique céréalière sénégalaise. Mais si étendues que soient ses attributions, il ne contrôle pas l'intensification de la production, domaine des sociétés régionales d'intervention auprès desquelles il ne joue qu'un rôle de prestataire de services, en mettant à leur disposition les facteurs de production. Par ailleurs, l'ONCAD est placé sous la tutelle du Ministère du Développement Rural et toutes les décisions importantes (fixation des barèmes et des prix d'achat au producteur, par exemple) sont généralement prises (ou suggérées) par le Comité des Grands Produits Agricoles (auquel il participe), tandis que le financement du programme agricole et de la commercialisation dépendent du Fonds Mutuel de Développement Rural (subvention des facteurs de production), de la Banque Nationale de Développement du Sénégal (Crédit de campagne, crédits moyen terme et financement de la commercialisation) et, indirectement, de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des prix. Enfin, l'aide alimentaire, importante depuis 1973, est placée sous la responsabilité directe du Commissariat à l'aide alimentaire, l'ONCAD n'intervenant, sur un plan strictement opérationnel (déchargement, manutention, transport,) que comme prestataire de services.

En conclusion, illustrant la prépondérance du secteur public dans la gestion du secteur agricole, qui confine les producteurs, même regroupés en coopératives dans un rôle subalterne, l'ONCAD "se retrouve au centre d'un réseau de relations inter-administratives complexes" ¹⁾ dans lequel les préoccupations de gestion financière ont été, jusqu'à présent, prédominantes.

2.2 - Les activités de l'ONCAD dans le domaine des céréales

La structure de l'économie céréalière sénégalaise est caractérisée par une forte dépendance de l'extérieur, accentuée par une évolution des habitudes de consommation qui tend à privilégier le riz et le blé. L'annexe n°1 retrace l'évolution, de 1971 à 1977, des principaux agrégats (production, importations, exportations et disponibilités apparentes). Il montre, qu'au-delà de fluctuations dues à des accidents climatiques, le Sénégal importe en moyenne 38% de ses disponibilités en céréales.

1) SONED : étude sur la commercialisation et le stockage des céréales au Sénégal, juillet 1977.

L'annexe n°2 indique la place importante qu'occupe l'ONCAD dans les importations céréaliers (59% en moyenne) qui, sur la base d'une marge forfaitaire de 1.000 F.CFA/tonne, lui assurent d'importantes ressources.

Pour la collecte intérieure des céréales (et du niébé), la place de l'ONCAD jusqu'en 1977/78 a été plus modeste, comme le montre l'annexe n°3. Pour le maïs et le niébé, les tonnages commercialisés sont insignifiants (377 tonnes en 1977/78 et 1310 tonnes en 1978/79 pour le maïs). Pour le paddy, l'ONCAD ne commercialise pas la production de la région du Fleuve et achète essentiellement en Casamance et au Sénégal Oriental, régions où l'autoconsommation est forte et où les surplus sont donc faibles.¹⁾ Pour le mil, les quantités achetées par l'ONCAD sont très variables durant la période 1971/77 : nulles en 1972/73 (plus mauvaise année enregistrée depuis 1960), plus importantes en 1973/74, 1974/75, et en 1977/78 (malgré une récolte présentée comme mauvaise), elles n'ont jamais dépassé 36.000 tonnes (cf. annexe n°3), ce qui laissait au commerce privé une part très largement supérieure. Il ne semble pas y avoir de lien évident entre l'évolution des prix officiels du mil et de l'arachide et les quantités commercialisées. Les conditions climatiques, d'une part, par l'incidence qu'elles exercent sur la production et donc sur les surplus commercialisables, les prévisions d'achat de l'ONCAD et les moyens qu'il met en oeuvre, d'autre part, expliquent en grande partie les fluctuations de la commercialisation officielle du mil jusqu'en 1977/78. Ainsi durant cette dernière campagne, malgré une récolte très inférieure à la moyenne, selon les estimations officielles (422.000 contre 540.000 tonnes) et alors que l'ONCAD prévoyait l'achat de 5.900 tonnes de mil à 35.000 F/tonne (prix augmenté de 5.000 F/tonne par rapport à 1976/77), 17.900 tonnes ont été offertes par les producteurs.

A la différence des offices céréaliers de la plupart des pays sahéliens qui sont spécialisés dans les céréales, l'ONCAD, intervenant surtout pour l'arachide, dispose de moyens logistiques importants qui peuvent, sans problème majeur, être utilisés pour la commercialisation des céréales. Que ce soit pour les moyens de transport ou pour les moyens de financement, les mécanismes de mise en place sont parfaitement rodés et les 108.600 tonnes de mil commercialisées en 1978/79 ne représentent que 10% (en volume et en valeur) d'une campagne arachidière moyenne. Seul, le problème du stockage, malgré un programme de 130.000 tonnes en cours de réalisation, constitue un goulet d'étranglement (cf. 4.1.).

1) la part de la production nationale des paddy commercialisée par l'ONCAD est de l'ordre de 2 à 3% environ.

Dans ce bref rappel du rôle de l'ONCAD en matière de commercialisation des céréales, il ressort donc que c'est le manque d'intérêt pour les céréales traditionnelles, beaucoup plus que le manque de moyens matériels, financiers et humains, problème majeur de la plupart des offices céréaliers sahéliens, qui explique les résultats modestes obtenus depuis que l'office dispose du monopole de la collecte primaire.

La campagne 1978/79 marque, à cet égard, un tournant important.

.....

3 - LA CAMPAGNE 1978/79 DE COMMERCIALISATION DES CEREALES

Parmi les nombreux facteurs ayant, directement ou indirectement, influencé les résultats de la campagne 1978/79, on peut distinguer les changements structurels ou institutionnels intervenus par rapport aux campagnes précédentes et les facteurs favorables (ou apparemment favorables) à caractère conjoncturel ayant eu des effets sur la production ou sur la commercialisation. Cette distinction est, au demeurant, artificielle car les interrelations sont nombreuses et toute tentative de hiérarchisation se révèle particulièrement délicate¹⁾.

3.1 - Les changements à caractère institutionnel intervenus par rapport aux campagnes précédentes

En tout premier lieu, il est indéniable qu'une volonté politique de réduire un déficit céréalier croissant s'est manifestée au Sénégal de manière non équivoque à partir de 1976/77. Deux documents²⁾ réalisés en 1976 par des techniciens sénégalais ont très certainement accéléré cette prise de conscience des responsables politiques, en analysant, sans complaisance, les dangers de la poursuite d'une politique de facilité accroissant la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et donc extrêmement dangereuse à long terme. Le plan alimentaire, par exemple, constatant que "la moitié du déficit de la balance commerciale doit être attribuée aux céréales et que plus de la moitié des ressources d'exportation tirées des arachides - principal produit d'exportation - doit désormais financer les importations de céréales", estime que "la situation actuelle du secteur céréalier est la cause première de la plupart des problèmes qu'ait à résoudre le pays actuellement et à l'avenir pour parvenir à l'autonomie alimentaire". Jetant les bases d'une véritable politique céréalière, ce même document propose une série de mesures destinées à accroître la production, à stimuler la consommation de céréales secondaires tout en contenant les importations de blé et de riz.

1) Ceci d'autant plus que la brièveté de l'enquête menée au Sénégal n'a pas permis d'étudier le comportement - déterminant - des producteurs.

2) SONED : étude sur la commercialisation et le stockage des céréales au Sénégal 2 tomes - juillet 1977.
Ministère du développement rural et de l'hydraulique (Direction des études, méthodes et plan) : Plan d'investissement alimentaire 1977-1985 - février 1977.

Cette prise de conscience et ce changement d'attitude des responsables, particulièrement perceptibles dans les compte-rendus des réunions périodiques du comité des grands produits agricoles (CGPA), sont à l'origine de deux décisions importantes, prises en 1978, avant le début de la campagne agricole.

En juin 1978, le prix officiel du mil au producteur est relevé de 35 à 40 FCFA/kg (+ 14 %) et atteint donc un niveau comparable à celui de l'arachide maintenu à 41,50 FCFA/kg¹⁾. Faute d'enquête auprès des producteurs, il est particulièrement difficile d'isoler l'influence de cette mesure des autres facteurs pouvant influencer la décision de produire plus ou de vendre plus. Il semble toutefois qu'en relation avec les autres changements intervenus en 1978/79, le prix officiel du mil, devenu particulièrement incitatif, a écarté la plupart des commerçants privés de la collecte primaire²⁾ et placé ainsi l'ONCAD dans une position beaucoup plus favorable que les années précédentes.

Par ailleurs, alors que jusque là les achats de mil s'effectuaient exclusivement au niveau des magasins ONCAD ("Seccos"), il a été décidé de décentraliser ces achats au niveau des coopératives de production. Ce changement, première étape en vue de la création de marchés physiques où l'offre et la demande peuvent se rencontrer sans intermédiaires, semble avoir été décisif. Ainsi, dans le bassin arachidier (régions de Diourbel, Louga, Thiès et Sine Saloum), qui a commercialisé 93,4 % du mil acheté par l'ONCAD, on compte environ 280 seccos ONCAD pour environ 1.100 coopératives. Compte tenu du fait que tous les seccos n'assurent pas la commercialisation du mil et que certains d'entre eux ont même été fermés lorsqu'ils étaient situés à proximité d'une coopérative³⁾, on a donc multiplié au minimum par quatre le nombre de points d'achat et réduit ainsi sensiblement les distances que les producteurs, généralement démunis de moyens de transport suffisants, doivent parcourir. Les statistiques d'achat de l'ONCAD permettent de mesurer facilement l'incidence de cette décision : dès la première année d'application de cette nouvelle disposition, les coopératives ont acheté 50,2 % de la quantité totale commercialisée, soit

1) Quatre ans plus tôt (1974/75), alors que l'arachide était déjà à 41,50 F/kg, le prix du mil n'était que de 30 F/kg.

2) Officiellement déjà à l'écart, mais continuant généralement leurs opérations

3) Dans certains cas, ces seccos ont aussi été mis à la disposition des coopératives.

légèrement plus que l'ONCAD et surtout plus que l'ONCAD seul, les années précédentes.

Un autre changement important par rapport aux campagnes précédentes a été la décision de lancer très tôt la campagne de commercialisation du mil. Ainsi, en 1978, dès la première quinzaine d'octobre pour l'ONCAD et dès la deuxième quinzaine pour les coopératives, les achats ont commencé, permettant de satisfaire rapidement les besoins de liquidités, généralement élevés à cette période, des producteurs. Se situant près de deux mois avant le début de la commercialisation de l'arachide, la commercialisation précoce du mil, outre l'attrait qu'elle présente pour les producteurs, permet également de mieux utiliser les moyens de transport et le personnel de l'ONCAD. Les avantages d'un décalage entre les deux commercialisations sont illustrés par le fait que, fin décembre 1978, alors que la commercialisation de l'arachide débutait, près de 50 % du mil commercialisé en 1978/79 était déjà dans les magasins ou sur les aires de stockage de l'ONCAD (cf annexes n°s 4 et 5).

Un dernier changement, introduit durant la campagne de commercialisation, ne semble pas, par contre, avoir eu une grande influence sur le comportement des producteurs. Il s'agit de la faculté qui était offerte aux producteurs d'arachide d'acquitter leurs dettes en mil. Connaissant l'endettement relativement lourd des paysans du bassin arachidier, on aurait pu penser que cette possibilité - introduite, il est vrai, assez tardivement - serait utilisée plus systématiquement par les producteurs¹⁾. Il semble, au contraire que les céréales présentées au titre du remboursement des dettes vi-à-vis des coopératives ne représentent qu'une très faible partie des apports²⁾. Par contre, l'endettement vis-à-vis des commerçants privés, pratiquement écartés de la collecte primaire par le niveau élevé du prix officiel du mil, a été cité à plusieurs reprises, notamment dans la région de Louga, comme une des raisons de l'importance des ventes dès le début de la campagne (cf annexes n°s 4 et 5).

- 1) Le 21 mai 1979, alors que plus de 900 000 tonnes d'arachides avaient été achetées ou récupérées au titre du remboursement des dettes coopératives, soit plus des 9/10 des prévisions d'achat de l'ONCAD, le taux de remboursement n'atteignait que 51,6 %, le taux de récupération des semences à la même date s'établissait à 62 % (en cours plus arriérés).
- 2) L'usage de cette possibilité aurait été déconseillé aux paysans par les responsables de l'ONCAD de certaines régions à cause des difficultés de stockage et d'écoulement des céréales. Au total, moins de 126 tonnes ont été présentées au remboursement de leurs dettes par les producteurs.

Enfin, on ne peut considérer comme un véritable changement par rapport aux campagnes précédentes la manière dont l'ONCAD a résolu en 1978/79 les problèmes techniques et financiers de la campagne de commercialisation du mil. A partir d'une prévision d'achat portant sur 80.000 tonnes, la mise en place des fonds et des moyens de transport (et aussi des moyens de traitement des stocks) relevait de procédures à peu près analogues à celles qui sont utilisées depuis longtemps pour l'arachide. Comme cela a été déjà signalé, l'expérience arachidière de l'ONCAD réduit très largement, par rapport aux autres pays sahéliens, l'acuité de ces problèmes financiers et logistiques, auquel on ne peut, d'ailleurs, attribuer les modestes résultats des campagnes précédentes de commercialisation des céréales traditionnelles.

3.2 - Les facteurs favorables à la production céréalière en 1978/79

La plupart des changements institutionnels intervenus en 1978/79 sont évidemment des facteurs très favorables qui expliquent, pour une large part, les bons résultats obtenus. Mais, étant donné l'irrégularité des résultats de l'agriculture sénégalaise, la conjonction des facteurs institutionnels favorables n'était pas suffisante pour assurer une bonne récolte et la réalisation des objectifs de commercialisation que l'ONCAD s'était donnés. En d'autres termes, il est important de pouvoir apprécier la production céréalière 1978/79 afin de savoir si 108600 tonnes ont été commercialisées à cause d'une très bonne récolte ou si les producteurs ont seulement été incités (notamment par le prix et par la multiplication des points de vente) à vendre à l'ONCAD une fraction plus importante que les autres années de leur production de mil.

Les facteurs favorables à la production

La pluviométrie : dans l'ensemble, à l'exception de quelques zones déficitaires - région du Fleuve notamment - les conditions météorologiques ont été satisfaisantes, mais non exceptionnelles.

....

Les pluies tardives de novembre 1978 et janvier 1979 n'ont pas eu d'incidence marquée sur la production céréalière 1). Elles ont, cependant entraîné un arrêt momentané de la commercialisation en janvier/février. (c.f annexe N°4).

Les surfaces cultivées : selon la DGPA, les surfaces consacrées au mil auraient augmenté de 13,7 % par rapport à 1977/78, contre 7 % seulement pour l'arachide. Compte tenu des techniques de production, ces taux d'accroissement paraissent très élevés. La SODEVA considère que la qualité relativement médiocre des semences d'arachide de la campagne précédente est la cause de cette croissance inférieure des semis d'arachide qui, laissant des terres libres, explique l'accroissement relatif des surfaces de mil 2). L'ONCAD ne semble pas partager ce point de vue, car si la valeur semencière des arachides était indéniablement en baisse par rapport à 1977/78, les distributions ont été beaucoup plus importantes (155.000 tonnes contre 126.000 tonnes, soit + 23 %).

En toute hypothèse, les estimations des superficies de la DGPA sont d'une précision relative et s'il semble douteux que les producteurs, prenant en considération un prix du mil majoré, aient bouleversé dès la première année leurs habitudes culturales, on peut admettre que les surfaces consacrées aux céréales ont augmenté en 1978/79, au détriment de celles consacrées à l'arachide.

Les facteurs de production : si dans la zone sévère du bassin arachidier (région de Thiès), un accroissement de la demande d'engrais/mil a pu être constatée par la SODEVA, les doses moyennes utilisées restent très inférieures aux doses préconisées et ne peuvent expliquer, seules, l'accroissement de la production.

- 1) Ce qui n'a pas été le cas surtout pour le coton et, très localement, pour l'arachide.
- 2) En liaison, bien sûr, avec le relèvement du prix officiel.

L'estimation de la production de mil 1978/79 : selon la DGPA, la production de mil dépasserait 800.000 tonnes contre 420.000 tonnes en 1977/78 et une moyenne de l'ordre de 540.000 tonnes pour la période 1971/1977. Au même titre que l'estimation des superficies, celle des productions est sujette à caution. Le mil étant surtout produit dans le bassin arachidier, on voit mal pourquoi, de 1977 (présentée comme une mauvaise année) à 1978, la production d'arachides n'aurait augmenté que de 57 % tandis que la production de mil augmenterait de 90 %, même en tenant compte d'un léger accroissement des surfaces consacrées au mil et d'une qualité inférieure à la normale des semences d'arachides. Cette réserve est d'ailleurs confirmée par certains responsables régionaux de l'ONCAD (Diourbel notamment) selon qui la récolte 1977/78 de mil aurait été, dans certaines régions, du même ordre de grandeur que celle de 1978/79. A l'appui de cette hypothèse, on peut remarquer qu'une fraction non négligeable des graines commercialisées par l'ONCAD en 1978/79 provenaient de la récolte précédente, qui semble ainsi avoir été très nettement sous-estimée.

En conclusion, faute de données statistiques et socio-économiques satisfaisantes, on peut difficilement pondérer l'influence respective des facteurs ayant influencé la production de mil en 1978/79. Celle-ci a certainement été bonne et même très bonne par endroit, et globalement, très largement supérieure à celle de la campagne précédente.

3.3. - Les résultats de la campagne de commercialisation 1978/79

Portant sur 108.636 tonnes au 21 mai 1979 1), le déroulement de la campagne de commercialisation du mil peut être analysé sur un double plan, spatial et temporel.

1) Selon les responsables de l'ONCAD, la campagne était achevée, en fait, depuis la fin du mois d'avril.

3.3.1. La répartition géographique des achats

Les annexes N°4 et 5 qui indiquent la répartition des achats (hebdomadaire et cumulée) par région confirment que ce sont les quatre régions administratives composant le bassin arachidier qui commercialisent la quasi-totalité du mil (93,4 %). Mais c'est le Sine Saloum qui fournit de très loin l'apport le plus important (63,4 % du total) qui représente, en outre, 22 % de la production estimée. Dans la région du Sine Saloum, le département de Kaffrine occupe une position particulière en commercialisant près de 31.000 tonnes. Il aurait été intéressant d'étudier les motivations des producteurs de ce département qui se situe également en tête de la commercialisation de l'arachide, mais qui, par contre, a l'un des plus mauvais taux de remboursement des dettes coopératives.

Pour les autres régions, la relative modestie des quantités commercialisées peut s'expliquer par l'équilibre vivrier plus précaire, même en bonne année (Fleuve), par la position excentrique, la forte autoconsommation ou l'importance traditionnellement plus réduite du mil (Casamance et Sénégal Oriental).

Il est intéressant de noter, à partir de l'annexe N°6 qui indique l'évolution des quantités commercialisées par l'ONCAD dans les différentes régions de 1973/74 à 1978/79, qu'à l'exception de la région du Fleuve, toutes les régions ont réalisé, du moins vis-à-vis de l'ONCAD, leurs meilleures performances en 1978/79. Cette observation se vérifie particulièrement pour le Siné Saloum, le Sénégal Oriental, la région de Thiès et la Casamance, même si cela ne signifie pas nécessairement que, certaines années, le commerce privé n'a pas pu commercialiser des quantités de céréales équivalentes ou même supérieures. Par ailleurs, le rôle essentiel du bassin arachidier en matière d'approvisionnement en mil se trouve confirmé, quelle que soit l'année considérée, et cette situation est à rapprocher des efforts accomplis dans le domaine de l'intensification depuis une vingtaine d'années

3.3.2. - Le déroulement dans le temps de la commercialisation du mil

A partir des situations hebdomadaires établies par l'ONCAD (cf annexes N°4 et 5) dès le 4 novembre 1978, il est possible d'analyser le déroulement de la campagne de commercialisation 1978/79 sur une période de 7 mois environ.

.....

Dès la première semaine, 14.363 tonnes (13,2 % du total commercialisé) sont présentées et jusqu'au début de la commercialisation de l'arachide (semaine du 11 au 18 décembre 1978), le rythme des achats fut très soutenu, particulièrement dans la région de Louga (97,3 % des apports totaux, ce qui confirme sans doute un réel besoin de liquidités dans cette région) et dans la région de Diourbel (71 %). Pour les autres régions, les apports de mil peuvent être considérés comme normaux (Sine Saloum, Thiès, Casamance), tandis que le Sénégal Oriental était relativement en retard (22,6 % des apports au 18/12/1979), sans doute à cause de la concurrence du coton.

Au 8 janvier 1979, date à laquelle des pluies tardives commencèrent à tomber sur tout le Sénégal, entraînant une suspension de la commercialisation, une région (Louga) avait achevé sa commercialisation, deux autres avaient livré à l'ONCAD plus de 90 % de leur mil (Diourbel et région du Fleuve) tandis que le pourcentage des autres régions se situait entre 35,4 % (Sénégal Oriental) et 74,2 % (Casamance).

C'est vers cette date également que les problèmes de stockage, rendus encore plus critiques par les pluies inhabituelles de janvier, incitèrent les responsables de l'ONCAD à freiner les achats. Plus de 78.000 tonnes - sur un objectif initial de 80.000 tonnes - étaient déjà dans les magasins de l'ONCAD ou, le plus souvent, en plein air et à l'euphorie du début de cette campagne exceptionnelle, faisaient place de sérieuses inquiétudes non seulement pour le stockage mais également pour l'écoulement futur de ce mil. Politiquement, il était impossible d'arrêter les achats et après 6 semaines de ralentissement (sauf au Sénégal Oriental jugé très en retard par rapport aux objectifs), une reprise de la commercialisation fut décidée, permettant ainsi de collecter, principalement dans le Sine Saloum, le Sénégal Oriental et la région de Thiès, plus de 29.000 tonnes.

1) Du 8 janvier au 19 février 1979, 1355 tonnes furent achetées (dont 1136 au Sénégal Oriental), soit une moyenne hebdomadaire de 225 tonnes contre 4000 pour l'ensemble de la campagne

Comme cela a été vu par ailleurs, la possibilité de rembourser en mil les dettes arachidières, décidée pendant l'interruption des achats, n'a pratiquement eu aucune influence sur les apports de la campagne, même dans les départements gros producteurs et fortement endettés du Bassin arachidier. Fin avril 1979, on pouvait considérer la campagne de commercialisation du mil comme étant achevée. Plus de 108.600 tonnes avaient été achetées aux producteurs qui avaient reçu en contrepartie plus de 4,3 milliards de F CFA. L'heure était aussi venue de faire le bilan.

4. - Les problèmes posés à l'issue de la campagne 1978/79

Une bonne récolte, un prix incitatif pour les producteurs et une décentralisation de la collecte primaire au niveau des coopératives et son démarrage précoce sont les principales causes de l'importance des tonnages de mil commercialisés par l'ONCAD en 1978/79. De l'avis même des responsables sénégalais, ce bon résultat dissimule mal toute une série de sérieux problèmes qui, s'ils ne sont pas résolus rapidement, risquent d'entraver le déroulement des futures campagnes de commercialisation. Parmi ces problèmes, qui sont étroitement liés entre eux, on peut citer : le stockage, les débouchés et l'écoulement du mil commercialisé et, enfin, les incidences financières de la campagne 1978/79.

4.1. - Le stockage des céréales

Au moment où les prévisions d'achat de 80.000 tonnes de mil furent établies par l'ONCAD le problème du stockage non seulement n'était pas résolu, mais constituait déjà le point faible des moyens mis en place, cela d'autant plus que des céréales de la campagne précédente étaient encore dans les magasins (cf 4.2 et annexe 6). Dans son étude déjà citée, la SONED, analysant les capacités de stockage existantes en 1977 (capacités n'ayant pratiquement pas changé en 1979), arrivait aux tonnages suivants :

- 28.500 tonnes de "magasins divers" prêtés ou loués à l'ONCAD (dont 12.000 tonnes dans le port de Dakar réservées presque exclusivement aux céréales importées).
- 30.000 tonnes de magasins récents (1976/77), constituant la première tranche, autofinancée par l'ONCAD, d'un programme de 130.000 tonnes dont la réalisation doit s'échelonner pendant le cinquième plan (1977/81).

.....

- 13.500 tonnes appartenant aux industries de transformation dakaroises (meuneries, semouleries, maïzeries) et utilisées surtout pour le blé d'importation ¹⁾.
- 9.900 tonnes appartenant aux sociétés d'intervention et utilisées presque exclusivement pour le riz en Casamance et dans le Fleuve.
- Une capacité additionnelle, provenant de locations de magasins à des sociétés privées ou à des particuliers, que l'ONCAD n'est pas en mesure de chiffrer avec précision.

Par contre, et à juste titre, la SONED ne prend pas en compte les magasins ONCAD (Seccos) utilisés pour les semences d'arachide (environ 130.000 tonnes sous forme de magasins métalliques), même s'ils peuvent temporairement - entre la mise en place des semences et leur récupération à la fin de la campagne suivante - être utilisés pour les céréales, comme c'est le cas en 1978/79.

En définitive, compte tenu du caractère généralement inadapté au stockage de longue et de moyenne durée des céréales des 28.500 tonnes de "magasins divers" l'ONCAD ne disposait en 1979 que de 30.000 tonnes de capacité de stockage satisfaisante. La répartition régionale de ces 30.000 tonnes et la comparaison avec les tonnages effectivement commercialisés (cf annexe n°8) en 1978/79²⁾ indiquent que deux régions seulement (Casamance et Fleuve) avaient une capacité de stockage suffisante, mais que les grosses régions productrices ne disposaient pas d'infrastructures de stockage suffisantes (30% des quantités commercialisées en 1978/79 pour le bassin arachidier dans son ensemble, en tenant compte des magasins divers). A moyen terme, compte tenu de la réalisation de la deuxième tranche de 30.000 tonnes (financée par l'USAID) prévue en 1979/80, de la troisième tranche de 20.000 tonnes, sur financement de la RFA ³⁾ prévue en 1980 et de l'intérêt

....

1) Compte tenu des quantités de blé importés (180 à 200.000 tonnes/an), la vitesse de rotation des stocks, comprise entre le 13 et 15, est particulièrement élevée et cette capacité de stockage ne peut être utilisée que très exceptionnellement.

2) Sans tenir compte des stocks des années antérieures.

3) A laquelle s'ajouteront 5 à 10.000 tonnes de stocks de Sécurité

manifesté par la France et l'USAID pour les 50.000 tonnes restantes, la situation devrait s'améliorer. Mais d'ici là, surtout si la récolte 1979 est du même ordre de grandeur que celle de 1978, le stockage risque d'entraîner à la fois des pertes physiques et des charges financières importantes (location de magasins privés). Début 1979, le gouvernement sénégalais a décidé d'accroître encore sa capacité de stockage de céréales en proposant la construction de 100.000 tonnes supplémentaires, mais les sources de financement sollicitées semblent réticentes et hésitent à s'engager davantage, tant que les débouchés offerts aux céréales traditionnelles ne seront pas assurés.

4.2. - Les débouchés offerts au mil commercialisé en 1978/79

Dans tout autre pays sahélien, ce problème des débouchés ne devrait pas être classé parmi les contraintes, mais le Sénégal présente une structure de consommation céréalière particulière, largement dominée par les céréales importées. Ainsi sur la base des données 1975/1977, les disponibilités brutes (pertes, semences, utilisations non alimentaires comprises) en céréales s'établissaient comme suit (en kg/personne/an) pour l'ensemble du Sénégal :

. mil/sorgho	110,6	52,5%
. riz	47,3	22,5%
. maïs	12,4	5,9%
. blé	27,9	13,3%
. aide alimentaire ¹⁾	12,2	5,8%
Total céréales	210,5	100,0%

mais cette situation alimentaire moyenne - en l'occurrence satisfaisante - recouvre des situations régionales très diverses et masque surtout

....

1) toutes céréales confondues.

les profondes différences qui existent dans les modèles de consommation des urbains et des ruraux. C'est ainsi que le bilan alimentaire, réalisé pour l'année 1974 dans le cadre des travaux préparatoires du Vème plan, estimait les consommations céréalières nettes, c'est-à-dire en terme de farines, comme suit 1) (en KG, par tête et par an) :

	Sénégal	Ruraux	Urbains	Urbains Cap Vert	Urbains hors Cap Vert
Total céréales	149,1	153,2	140,3	138,1	143,3
dont :					
riz	54,2	37,2	91,0	98,3	82,6
mil/sorgho	72,7	96,7	20,7	11,5	31,8
autres farines 2)	22,2	19,3	28,6	28,3	28,9

Ce bilan alimentaire illustrait bien la thèse suivant laquelle 3 modèles (pour simplifier) de consommation céréalière coexistent au Sénégal : un modèle rural encore largement dominé par les céréales traditionnelles, un modèle urbain dans lequel riz et blé assurent l'essentiel de la ration quotidienne et, enfin, un modèle urbain propre au Cap Vert - c'est-à-dire à Dakar - dans lequel le mil n'occupe plus qu'une place tout à fait secondaire, mais ce travail n'est que d'un intérêt limité, car il ne permet pas d'apprécier ces consommations sur une base régionale, la distinction Urbains-Ruraux étant trop vague.

1) cinquième plan quadriennal de développement économique et social p.70.

2) blé et maïs essentiellement.

Parallélement, le Service Statistique, dans son "compte des biens et services de l'agriculture vivrière" basé sur les données de 1973/74 et 1974/75, propose des consommations céréalières moyennes par région et par produit. Les résultats réévalués par la SONED dans son étude déjà citée pour tenir compte du recensement démographique de 1976, sont assez contradictoires puisqu'ils aboutissent à une consommation céréalière urbaine plus élevée que celle des ruraux (101 à 150 kg/an, selon les régions, pour les ruraux contre 159 à 168 kg pour les urbains en équivalent farines).

Ces travaux effectués à partir d'agrégats et d'estimations illustrent bien, par leurs conclusions divergentes, la complexité de l'appréciation objective d'une situation alimentaire d'un pays ou de groupes sociaux (ou régionaux) donnés. Bien que l'on manque d'enquêtes homogènes, comparables et récentes sur les habitudes de consommation des différents groupes sociologiques Sénégalais on peut citer deux enquêtes réalisées en milieu urbain (Dakar) en 1975 et en 1977¹⁾. D'après ces enquêtes qui portent surtout sur les familles ne disposant que de faibles revenus, la consommation de céréales s'établit comme suit (en kg/tête/an) :

	IUT 1975	FAO/ORANA 1977	Ve PLAN 1974	SONED 1977 ²⁾
	362 ménages	88 ménages	Urbains Cap Vert	Urbains Cap Vert
• riz	72,4	77,0	98,3	98,0
• mil et sorgho	19,3	10,0	11,5	11,4
• couscous	1,2	0,2	3	-
• semoules	2,3	0,1	3	-
• farine de blé	1,1	0,4	28,3	55,2
• pain et pâtes	24,7	32,6	3	3,4
• farine de maïs	-	-	3	-
Total céréales	121,0	120,3	138,1	168,0

Nota : les estimations du Vème plan et de la SONED sont présentées uniquement à titre indicatif et ne peuvent être comparées aux deux enquêtes analysées ci-dessous.

- 1) Institut Universitaire de Technologie - enquête sur les budgets des ménages dakarois - 1975. FAO/ORANA : enquête de consommation alimentaire sur 88 familles urbaines à bas revenus - juin-juillet 1977
D'autres enquêtes (Kédougou, Louga, Linguere) sont également en cours de dépouillement. A l'initiation de la Banque Mondiale, deux enquêtes dans la région de Diourbel et en Casamance devraient être lancées en 1979.
- 2) A partir du compte de biens et services de l'agriculture vivrière établi par le Service Statistique.

Bien que ces deux enquêtes ne soient pas rigoureusement comparables 1), les informations fournies sont intéressantes. En premier lieu, la ration annuelle moyenne de céréales est stable et surtout très inférieure en milieu urbain à celle (supposée) des ruraux. Le mil et le sorgho, qui nous intéressent ici, ne constituent que la troisième céréale consommée après le riz et le blé et les quantités par tête²⁾ sont extrêmement faibles par rapport aux disponibilités moyennes nationales, même pour les classes ne disposant que de bas revenus. La politique de subvention des produits céréaliers importés menée durant les années 1974/76 semblait donc aller à l'encontre de la promotion des céréales traditionnelles.

Si dans les autres centres urbains, la structure de consommation céréalière se rapproche de celle de Dakar (hypothèse non vérifiable actuellement), l'ONCAD risque donc de rencontrer de sérieuses difficultés à écouler les 108.000 tonnes de mil dont il dispose. La population urbaine (environ 1,7 millions d'habitants en 1979) sur la base de 20 kgs par tête et par an, ne représente qu'un débouché potentiel de 35.000 tonnes, même si la SONED estime la demande urbaine à 63.000 tonnes environ en 1979³⁾.

De toute façon, que la demande urbaine de mil soit de 35.000 ou de 63.000 tonnes, ce débouché n'est pas acquis d'avance à l'ONCAD. Il y a même lieu de penser que les zones urbaines sont actuellement ravitaillées essentiellement par le commerce occasionnel ou clandestin ou encore par des échanges familiaux non commerciaux.

1) Même si l'échantillon de la première a servi de base à la seconde.

2) La baisse substantielle de la consommation de mil par tête de 1975 à 1977 (10 kg contre 19) semble être due essentiellement à un phénomène de prix. En 1975, les prix moyens pondérés du mil et du riz relevés sur les marchés dakarois étaient respectivement de 41,6 et 121,8 FCFA/kg; en 1977, ces prix étaient de 60,9 FCFA pour le mil (+ 46 %) et de 89,6 FCFA pour le riz (- 26 %). En décembre 1978, les prix du mil et du riz étaient respectivement de 65 et de 80 FCFA/kg.

3) Pour Louga-Linguère, l'ORANA estime provisoirement les consommations céréalières annuelles à 65,3 kg de riz, 43 kg de mil/sorgho, 20,5 kg de blé et à 0,3 kg de maïs, soit 129,1 kg de céréales par tête et par an. On retiendra surtout les 43 kg de mil (contre 55 kg) selon l'estimation de la SONED.

Une bonne illustration des difficultés qu'éprouve l'ONCAD à contrôler efficacement ces marchés urbains est fournie par les situations récapitulatives hebdomadaires des stocks de mil (cf annexe n°9) qui donnent une idée de la capacité d'écoulement de l'Office. C'est ainsi que sur les 17.922 tonnes commercialisées en 1977/78 (campagne arrêtée le 8 mai 1978), l'ONCAD détenait encore 7114 tonnes (soit 40 % environ) le 31 décembre 1978. Pour l'ensemble du Sénégal, une moyenne de 1350 tonnes par mois avait pu être écoulée, ce qui est extrêmement faible. Depuis le 31 décembre 1978, la rupture d'écoulement du mil 1977/78 s'est encore ralentie, tombant à moins de 900 tonnes/mois de janvier à mai 1979. Il est bien évident qu'à un tel rythme, les 115.000 tonnes de céréales (Sorgho et mil des deux campagnes 77/78 et 78/79), que l'ONCAD détient fin mai 1979, risquent de coûter très cher en frais de stockage (cf 4.3).

On explique mal, dans ces conditions, pourquoi 41.000 tonnes de céréales ont été officiellement demandées à l'assistance internationale, car une réponse favorable de celle-ci 1) compliquerait encore l'écoulement des 115.000 tonnes détenues par l'ONCAD.

Pour écouter ce tonnage important, l'ONCAD utilisera les commerçants agréés (quotataires) qui commercialisent déjà le riz d'importation. Mais d'une part, il n'est pas question d'imposer à ces commerçants des quotas de mil (qu'ils auraient, comme l'ONCAD, les plus grandes difficultés à écouter), d'autre part, le problème essentiel se situe moins au niveau des modalités de rétrocussion qu'au niveau du volume réel de la demande (solvable) de mil. Il apparaît ainsi clairement que les prévisions d'achat de 80.000 tonnes reposaient sur des bases économiques très fragiles et notamment, sur une complète méconnaissance de la demande réelle de mil émanant des consommateurs non producteurs. Compte tenu des besoins ruraux en principe largement satisfaits cette année 2), l'ONCAD aura beaucoup de difficultés à écouter d'ici à la prochaine récolte (octobre 1979) plus de 10.000 tonnes (2.500T/mois).

- 1) Réponse favorable qui paraît douteuse d'autant plus que la demande sénégalaise effectuée dans le cadre du CILSS, n'a pas été réitérée avec beaucoup d'insistance.
- 2) Sauf bien entendu si, incités par le prix offert ou pressés par les besoins de liquidité, les producteurs ont commercialisé plus que leur consommation annuelle. D'après les responsables régionaux de l'ONCAD, tel ne semble pas être le cas et, à l'exception de quelques zones déficitaires géographiquement limitées, les ruraux devraient être largement autosuffisants d'ici à la prochaine récolte.

En plus d'un stock de sécurité, nécessaire en toute hypothèse, que l'ONCAD, conformément aux instructions du gouvernement, doit créer et gérer, deux possibilités s'offrent à lui pour écouler ses surplus : exporter vers des pays tiers et/ou transformer industriellement le mil en farines, couscous, semoules, etc.

L'exportation, compte tenu des résultats agricoles obtenus dans les pays voisins (sauf en Mauritanie et au Cap Vert, mais ce dernier ne consomme pratiquement pas de mil) semble difficile en 1979. De plus, le prix de revient magasin ONCAD fixé, après de longues discussions, à 51.182 FCFA/tonne est très élevé et peu compétitif par rapport au mil ou au sorgho des pays traditionnellement exportateurs (Etats-Unis, Argentine, Brésil, Soudan). Fin avril 1979, le sorgho américain FOB port du Golfe du Mexique valait 98 dollars/tonne. Compte tenu d'un taux de frêt de l'ordre de 17 dollars/tonne, ce sorgho aurait coûté environ 115 dollars/tonne rendu à Dakar. Or, le mil de l'ONCAD (sur la base d'un taux de change de 1 dollar pour 220 FCFA) coûtait à la même époque 233 dollars/tonne, soit plus du double. On comprend mieux, dans ces conditions, que les contacts pris avec la Mauritanie, la Haute Volta et le PAM ne se concrétisent pas rapidement, et que les responsables de l'ONCAD ne soient guère optimistes quant aux possibilités d'exportation.

Reste alors la transformation industrielle, mise au point depuis plusieurs années par l'Institut de Technologie Alimentaire de Dakar (I.T.A.), mais qui n'a connu qu'une application limitée (en volume) par l'incorporation de farine de mil dans la fabrication du pain. La technologie est cependant au point, et ce sont surtout la rareté de la matière première, son prix de revient élevé et le manque d'intérêt des meuniers qui ont limité la portée de l'expérience lancée au début des années 70. Au vu des résultats de la commercialisation du mil en 1978/79, les responsables sénégalais ont créé, début 1979, un groupe de travail chargé d'étudier la production du mil et de proposer des mesures susceptibles d'encourager la consommation de cette céréale. Une des premières recommandations de ce groupe a abouti en mars 1979, à un contrat direct de l'ONCAD avec les deux meuneries de Dakar portant sur 25.000 tonnes de mil. Selon ces contrats, les meuniers

....

s'engagent, à raison de 12.500 tonnes chacun, à fabriquer 6250 tonnes de farine et 6250 tonnes de semoule. Mais fin mai 1979, on pouvait remarquer que l'arrêté du Ministre du Commerce rendant obligatoire l'incorporation de 12 (minimum) à 30% (maximum) de farine de mil aux farines de blé¹⁾ utilisées pour la panification, n'avait toujours pas été pris et que 270 tonnes seulement - pour essais - avaient été livrées aux meuniers.
Ces mesures, prises beaucoup trop tardivement²⁾, devraient être complétées par une véritable campagne de promotion commerciale des produits céréaliers nouveaux (farines, semoules, couscous, etc..) car les consommateurs sénégalais, en admettant qu'ils le fassent, ne vont pas modifier en quelques semaines leurs habitudes alimentaires.

Autre utilisation possible du mil, l'incorporation aux aliments du bétail fabriqués au Sénégal est actuellement exclue à cause du prix de revient.

En résumé, avec une demande intérieure très faible et mal contrôlée par l'ONCAD, des possibilités d'exportation très limitées et une opération de transformation industrielle engagée tardivement et pleine d'aléas commerciaux, l'ONCAD après avoir réussi techniquement sa campagne d'achat de mil auprès des producteurs, risque de se heurter aux pires difficultés pour écouler ce mil³⁾. Sur les 115.000 tonnes de mil que l'ONCAD dispose au 21 mai 1979, 25.000 tonnes iront aux meuniers (si ceux-ci arrivent à écouler leurs produits), 30.000 tonnes serviront à la constitution d'un stock de sécurité et 10.000 tonnes seront commercialisées en milieu urbain et rural (hypothèse optimiste) d'ici octobre 1979. Cela signifie qu'au début de la campagne de commercialisation 1979/80, et sauf négociations de contrats à l'exportation, l'ONCAD aura encore au minimum (car les contrats avec les meuniers ne seront pas complètement exécutés) 60.000 tonnes à 70.000 tonnes de mil, y compris le stock de sécurité, ce qui ne semble pas prévu par le barème adopté en mars 1979

....

1) Soit sur la base de 100.000 tonnes de blé importés annuellement en moyenne par le Sénégal, 12 à 30.000 tonnes de mil.

2) Fait plus grave : l'arrêté fixant le prix de rétrocession du mil aux différents stades (gros, demi-gros, détail) n'était pas encore pris fin mai 1979.

3) On signalait à Dakar, courant mai 1979, des ventes frauduleuses de mil à 35.000 FCFA/tonne, soit plus de 16.000 F en dessous du prix de revient de l'ONCAD. Les prix de détail, à la même époque, se situaient aux environs de 42 FCFA le kg.

par le C.G.P.A..

Le bilan financier de l'opération risque donc d'être particulièrement lourd, surtout si la récolte 1979 est bonne ou simplement moyenne.

4.3. - Les incidences financières de la campagne 1978/79

Dès février 1979, lors des négociations avec les meuniers, l'intervention de la Caisse de Stabilisation a été décidée sur un double plan : d'abord sur la matière première, pour réduire le prix de rétrocéssions aux meuniers de 51.182 F/tonne à 46.500 F, ensuite sur le produit fini (farine) que la caisse subventionnera à raison de 20 F/kg pour maintenir le prix de vente aux alentours de 65 F/kg. Au total, la transformation industrielle des 25.000 tonnes devrait coûter environ 317 millions de FCFA 1), sans tenir compte du coût de la campagne de promotion commerciale des produits à base de mil.

L'examen des structures de prix de revient du mil (cf annexe no.10) déterminées par l'ONCAD et entérinées par le CGPA pour les campagnes 1977/78 et 1978/79 montre que ces barèmes ne reflètent pas toujours les coûts réels à la charge de l'ONCAD.

Ainsi, en 1977/78 (et avant cette campagne), le stockage (traitements, frais de personnel), l'amortissement des magasins et les pertes ne figuraient pas dans le barème, mais étaient comptabilisés (ou plutôt confondus) dans le barème arachide. Ces coûts, minimes en égard aux quantités de mil commercialisées, étaient répartis sur une production d'arachides de l'ordre du million de tonnes et n'avaient donc qu'une faible incidence.

En 1978/79, dans un souci de rationalisation des coûts, le barème proposé pour le mil, plus détaillé et plus complet que celui de 1977/78, fait passer les charges de l'ONCAD de 7.000 à 11.183 FCFA par tonne (+ 59 %, alors que le prix au producteur n'est majoré que de 14 %) mais sous-estime encore les principaux postes :

1) Subvention à raison de 20.000 F/tonne, de 12.500 tonnes de mil donnant environ 10.000 tonnes de farine et, à raison de 4.682 F/tonne, des 25.000 tonnes cédées aux meuniers. Il n'est pas précisé si la semoule sera subventionnée.

- transport et manutention : ce poste passe de 3 700 à 4 625 FCFA/tonne (+ 25 %) mais on peut se demander si, outre les hausses "normales" des frais de transport, l'incidence financière de la décentralisation des achats au niveau des coopératives a été appréciée à sa juste valeur. Il a été vu précédemment que les capacités de stockage de l'ONCAD étaient assez mal localisées par rapport aux principales zones de production et la distance moyenne de transport qu'autorisent les 4.100 FCFA prévus pour ce poste (environ 80 km sur la base d'un aller à vide et d'un coût de la tonne/km de 25 FCFA) risque d'être insuffisante;
- Les frais de stockage : les 864 FCFA prévus par tonne, auxquels s'ajoutent 400 FCFA de perte (1 %) et 185 FCFA d'amortissement des magasins, soit 1.449 FCFA/tonne, sont également très inférieurs aux normes généralement admises en zone sahélienne, qui se situent au minimum, entre 7 et 9 000 FCFA/tonne/an. L'écoulement des 90 000 tonnes commercialisées se révélant sans doute moins rapide 1) que prévu, la durée moyenne de stockage envisagée par le barème (2 mois selon les normes admises) est manifestement trop courte et le coût à la charge de l'ONCAD sera majoré d'autant. Sur la base de 7 à 9 000 F.CFA/tonne - norme généralement admise dans les conditions sahéliennes - de frais de stockage annuels, le maintien de 60 000 tonnes de mil 2), dans de bonnes conditions de stockage, pendant une année supplémentaire, coûterait donc 420 à 540 millions de FCFA dont la prise en charge n'a fait l'objet, jusqu'à présent, d'aucun débat entre les services concernés.

Le montant de l'amortissement des magasins 3) est également sous-estimé même si les conditions matérielles de stockage d'une partie importante du mil (dalles de béton et bâches) ne posent pas actuellement ce type de problème.

En définitive, toutes ces sous-estimations dues certainement plus à une méconnaissance des coûts réels des différents éléments et à une distinction trop imprécise entre les charges afférentes à l'arachide et au mil qu'à un désir de comprimer le prix de revient global, l'ONCAD n'ayant aucun intérêt à

- 1) Rappelons que 40 % des 17.922 tonnes achetées en 1977/78 étaient encore dans les magasins ONCAD 10 à 12 mois plus tard.
- 2) L'hypothèse plausible, comme cela a été vu au paragraphe 4.2., surtout si la récolte 1979 est bonne.
- 3) Les 30.000 tonnes de capacité financées par l'ONCAD ont coûté 371 millions de FCFA soit, sur 20 ans, un amortissement annuel de 618 FCFA/tonne.

minorer ses charges, risquent de gonfler le prix de revient réel, et de rendre encore plus difficile l'écoulement du mil. Se trouve ainsi posé le problème d'une intervention massive de la Caisse de Péréquation afin de maintenir le prix de vente à un niveau suffisamment bas pour ne pas écarter davantage les consommateurs de mil et pour éviter de les orienter, par voie de conséquence, vers le blé ou le riz. Or, en mai 1979, la "barre" de cette intervention se situe à un niveau particulièrement bas puisque le mil se vend à Dakar aux alentours de 40 FCFA le kilogramme, soit plus de 11 FCFA en dessous du prix de revient magasin ONCAD (donc sans les marges des intermédiaires).

4.4. - Les perspectives de la commercialisation du mil au Sénégal à l'issue de la campagne 1978/79

Incertitudes quant aux possibilités réelles d'écoulement des quantités de mil achetées en 1978/79, insuffisance des capacités de stockage, incidences financières dont on ne mesure encore qu'imparfaitement l'ampleur, c'est dans un contexte en définitive assez difficile que se pose le problème des futures campagnes. La mil acheté en 1978/79 ne peut se substituer rapidement aux céréales importées (riz et blé) auxquelles le consommateur sénégalais est particulièrement attaché. Un contrôle des importations céréalier et un relèvement des prix à la consommation du riz et du pain seraient des mesures qui faciliteraient certainement l'écoulement du mil, mais qui seraient politiquement difficiles à prendre, car elles entraîneraient une baisse du pouvoir d'achat des populations urbaines déjà éprouvées par l'inflation. Ceci d'autant plus que le riz et le pain sont consommés en grande quantité par tous les groupes de la population, quels que soient leur revenus.

Dans le même sens, pour les prochaines campagnes agricoles, il semble impossible aussi bien de baisser le prix d'achat au producteur que de limiter les quantités achetées 1). Les producteurs qui ont reçu cette année environ 4,3 milliards de FCFA pour les céréales qu'ils ont commercialisées ne comprendraient pas de telles mesures qui iraient de toute façon à l'encontre de l'autosuffisance alimentaire officiellement recherchée.

1) Au cours de la présente campagne, les achats ont déjà été volontairement ralenti par certains responsables régionaux de l'ONCAD, inquiets, à juste titre, des conditions de stockage et des débouchés.

D'ici la fin du Vème plan, qui verra une amélioration sensible de la capacité de stockage (achèvement du programme de 130.000 tonnes), on peut toutefois espérer que les campagnes de promotion du mil sous différentes formes porteront leurs fruits et que l'industrie sénégalaise de transformation accroîtra ses capacités de traitement en conséquence, donnant ainsi une plus grande souplesse aux interventions de l'ONCAD.

Cette période de transition, qui devrait permettre au Sénégal de retrouver un modèle de consommation mieux adapté à ses potentialités physiques, nécessitera des financements importants aussi bien pour le stockage que pour les frais financiers dus à l'immobilisation des stocks de céréales. Que ces financements soient pris en charge par les consommateurs, par l'Etat ou par l'aide internationale, ils constituent le prix à payer pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, ou du moins pour s'en rapprocher.

Sans préjuger des résultats des prochaines campagnes agricoles, il n'est pas inutile de rappeler que les 108.600 tonnes de mil commercialisées par l'ONCAD ne représentent sans doute que les surplus d'une culture dont les techniques de production, bien que bénéficiant déjà directement ou indirectement des efforts d'intensification accomplis pour l'arachide, demeurent très traditionnelles et peuvent encore être améliorées de manière substantielle. A moyen terme, ce sont donc des tonnages de céréales beaucoup plus importants qui pourraient être commercialisés si les mesures à caractère institutionnel adoptées en 1978/79 s'intègrent à un véritable plan de développement de la production céréalière qui reprendrait, en l'actualisant, le plan d'investissement alimentaire 1977-1985, et surtout si le problème des débouchés, qui passe nécessairement par une meilleure connaissance de la demande céréalière, est étudié plus sérieusement que pour la campagne 1978/1979.

5. - Conclusion : l'expérience de l'ONCAD en 1978/1979 a-t-elle une valeur d'exemple pour les pays sahéliens ?

Au terme de cette brève analyse de la commercialisation du mil au Sénégal en 1978/79, il paraît intéressant d'étudier dans quelle mesure cette expérience peut apporter des éléments utiles aux autres pays sahéliens ou, au contraire, si les particularités de la structure de l'économie céréalière sénégalaise réduisent fortement sa valeur d'exemple.

.....

Pour commencer par ce qui n'est pas transposable, on peut remarquer qu'il n'existe dans aucun pays sahélien : a) des habitudes de consommation comparables à celles du Sénégal; b) une structure rigoureusement comparable à l'ONCAD 1) et c) un réseau de coopératives aussi dense. Or, dans la plupart des pays sahéliens, on s'est limité à la création d'un office céréalier et à la fixation de prix officiels, sans améliorer ni intégrer les structures amont (crédit agricole et système bancaire) ou aval (organisation des producteurs). Ces mesures dont l'insuffisance a souvent été soulignée, notamment pour réduire l'influence du commerce privé (objectif généralement recherché), ont pu être présentées comme les bases d'une politique céréalière, alors qu'elles n'en étaient que des éléments isolés.

Cette différence fondamentale entre le Sénégal et les autres pays sahéliens étant rappelée, un certain nombre d'idées intéressantes se dégagent de cette campagne de commercialisation.

Tout d'abord, même si cela peut paraître évident, il apparaît clairement qu'une politique céréalière ne s'improvise pas à partir d'une bonne récolte, mais qu'elle doit s'appuyer avant tout sur une bonne connaissance statistique de l'offre (production), de la demande (consommation) et sur une capacité minimale de stockage, permettant précisément d'ajuster dans le temps la production à la consommation. A cet égard, l'expérience sénégalaise montre clairement que les prévisions d'achat de 80.000 tonnes de mil étaient très optimistes eu égard à la demande intérieure et à la capacité de stockage réellement disponible. L'amélioration des statistiques agricoles et des informations relatives aux consommations alimentaires apparaît, une fois de plus, comme l'une des conditions préalables à l'élaboration des politiques céréalières dans les pays sahéliens.

L'expérience sénégalaise montre également que le monopole de la collecte des céréales peut être effectif et que, si telle est la volonté des pouvoirs publics, les commerçants privés peuvent être pratiquement écartés de cette collecte primaire 2) à condition que :

.../

- 1) Et à toutes les structures qui le soutiennent (FMDE - BNDS).
- 2) Il semble en effet que, dans l'état actuel des informations disponibles, l'importance des quantités de mil commercialisées par l'ONCAD s'explique plus par un transfert des tonnages habituellement commercialisés par des circuits parallèles (commerçants privés) au profit du circuit officiel que par un accroissement significatif des quantités commercialisées qui se situent, en année moyenne, aux alentours de 100.000 tonnes.

- le prix offert soit incitatif
- Les achats commencent suffisamment tôt pour satisfaire les besoins monétaires des producteurs, indépendamment des revenus que leur assurent les cultures de rente;
- Les points d'achat soient suffisamment nombreux et accessibles à la plupart des producteurs.

Pour ces différents aspects, même si les autres pays sahéliens ne peuvent, dans l'immédiat, satisfaire à toutes ces conditions, la valeur d'exemple de l'expérience sénégalaise est indéniable et permet de vérifier des hypothèses déjà connues.

A travers le cas sénégalais, la fixation à un niveau élevé du prix des céréales¹⁾, restituée dans le processus global de commercialisation, montre aussi qu'au-delà de l'incitation à produire plus (ou à vendre plus), elle est dangereuse, car elle risque de rendre difficile l'écoulement des céréales commercialisées et de poser des problèmes de stockage insurmontables. Plutôt que d'acheter à des prix très élevés (et peu compétitifs par rapport aux céréales importées) des céréales produites dans des conditions techniques rudimentaires, il semble préférable de faciliter l'accès des producteurs de céréales à des techniques améliorées qui valoriseraient le revenu par hectare ou par actif tout en maintenant le prix d'achat dans des limites compatibles avec le pouvoir d'achat des consommateurs. Un prix trop élevé des céréales risque également de détourner les producteurs des cultures de rente dont les incidences économiques sur les recettes des Etats, par la fiscalité, sur l'emploi, par la transformation industrielle et sur le commerce extérieur demeurent très grandes.

Le cas sénégalais montre aussi que le contrôle effectif de toutes les étapes de la commercialisation des céréales traditionnelles est possible, mais qu'il coûte cher, que sa prise en charge doit être clairement répartie entre les consommateurs, les producteurs, l'Etat et, éventuellement, l'aide internationale, et que les politiques des prix, des salaires, des importations

1) La Haute-Volta et le Niger ont également fixé à 40 FCFA/kg le prix du mil en 1978/79.

alimentaires et de subventions doivent être redéfinies en conséquence.

Dans ce sens, l'expérience sénégalaise semble également indiquer que l'autosuffisance en céréales n'est pas un objectif utopique pour la plupart des pays sahéliens, à condition que la demande interne ne se détourne pas, comme au Sénégal, des céréales traditionnelles et que les importations commerciales, tout comme l'aide alimentaire, soient mieux contrôlées, au fur et à mesure que la production intérieure se développe.

=====

ANNEXE 1

STRUCTURE DE L'ECONOMIE CEREALEIRE DU SENEGAL 1971-77

	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	Moyenne 1971-77
1. PRODUCTION								
Mil	577 000	314 750	535 800	775 000	639 600	507 000	421 900	
Riz 1/	70 700	24 550	41 300	67 300	85 300	70 000	39 800	
Maïs	38 500	20 600	45 400	43 200	45 700	44 600	48 100	
Total	686 200	360 000	622 500	885 500	771 000	622 000	509 000	637 000
2. IMPORTATIONS								
Mil Sérgho	-	56 400	13 500	-	48 200	-	36 000	
Riz	187 500	169 900	192 000	175 000	102 100	200 000	218 000	
Maïs	32 800	10 400	51 500	26 900	9 600	13 000	21 000	
Aide aliment. 2/	-	63 100	93 300	16 600	-	6 000	190 000	
Blé	105 350	95 200	105 400	61 400	104 600	119 800	201 400	
Total	326 000	395 000	456 000	280 000	265 000	339 000	666 000	390 000
3. EXPORTATIONS 2/	8 000	-	14 000	14 000	8 000	5 000	-	7 000
4. DISPONIBILITES BRUTES APPARENTES	1 004 000	755 000	1 064 500	1 151 500	1 028 000	956 000	1 175 000	1 020 000
dont importations	32,5%	52,3%	42,8%	24,3%	25,8%	35,5%	56,7%	38,2%

1/ Paddy converti en riz sur la base de 650 kg de produits blancs pour 1 000 kg de paddy.

2/ Toutes céréales confondues

Source. DGPA - ONCAD - PAM - FAO

ANNEXE 2

PLACE DE L'ONCAD DANS LES IMPORTATIONS CEREALES (1971-77)

	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	Moyenne 1971-77
..... (en t)								
1. IMPORTATIONS 1/ TOTALES DE CEREALES	326 000	395 000	456 000	280 000	265 000	339 000	666 000	390 000
2. IMPORTATIONS PAR L'ONCAD	187 500	226 300	205 500	175 000	150 300	200 000	254 000	230 000
3. PART DE L'ONCAD (%)	57,5	57,3	45,0	62,5	56,7	69,0	38,1	59,0

1/ Aide alimentaire incluse.

Source. ONCAD

ANNEXE 3

L'ONCAD ET LA COMMERCIALISATION INTERIEURE DES CEREALES (1971/78)

	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
MILS/SORGHO								
.....(en t).....								
1. Production totale	577 000	314 750	535 800	775 000	639 600	507 000	422 000	803 000
2. Commercialisation par ONCAD	2 900	-	30 000	36 000	12 100	5 000	17 900	108 636
1/2 (%)	0,5	-	5,6	4,6	1,9	1,0	4,2	13,5
PADDY								
1. Production totale	108 900	37 800	63 500	103 600	131 300	107 600	61 230	140 260
2. Commercialisation par ONCAD	653	427	1 007	3 612	3 920	3 815	1 406	2 991
1/2 (%)	0,6	1,1	1,6	3,5	3,0	3,5	2,3	2,1

Source. ONCAD ET DGPA

REPARTITION REGIONALE DES ACHATS HEBDOMADAIRES DE MIL PAR L'ONCAD

(1978/1979)

(en tonnes)

SEMAINE DU :	CASAMANCE	DIOURB.	FLEUVE.	SEN. OR.	S. SAILOUM	THIES	LOUGA		TOTAL	
1- 04 au 11.11.1978	0	2831	0	173	7967	2083	1309		14363	
2- 11 au 18.11.1978	235	2203	0	101	0	0	197		2736	
3- 18 au 25.11.1978	190	1876	82	28	6228	885	1109		10398	
4-25(11)au 03.12.1978	0	1229	36	190	7596	0	1320		10371	
5- 03 au 11.12.1978	718	1083	34	239	0	154	80		2308	
6- 11 au 18.12.1978	0	0	27	210	10003	396	420		11056	
7- 18 au 25.12.1978	503	1406	11	19	7071	1058	257		10325	
8-25(12)au 01.01.1979	432	937	8	139	4676	1058	110		7360	
9- 01 au 08.01.1979	0	2396	43	374	5489	980	20		9302	
10- 08 au 15.01.1979	0	0	0	1	25	107	0		133	
11- 15 au 22.01.1979	0	0	0	0	0	0	0		0	
12- 22 àu 29.01.1979	0	0	0	0	0	4	0		4	
13-29(01)au 05.02.1979	0	0	0	0	0	0	0		0	
14- 05 au 12.02.1979	0	0	0	647	0	64	0		711	
15- 12 àu 19.02.1979	0	0	0	488	0	19	0		507	
16- 19 au 26.02.1979	0	421	0	204	5107	449	0		6181	
17-26(02)au 05.03.1979	0	0	0	96	0	492	0		588	
18- 05 au 12.03.1979	0	0	0	279	431	1061	0		1771	
19- 12 au 19.03.1979	0	69	6	250	386	1058	0		1759	
20- 19 au 26.03.1979	698	0	0	252	828	1247	0		3025	
21-26(03)au 04.04.1979	0	156	0	359	1505	42	0		6402	
22- 04 au 09.04.1979	0	257	0	60	5204	881	0		6402	
23- 09 au 16.04.1979	3	0	0	61	135	280	0		479	
24- 16 au 23.04.1979	0	109	0	0	6128	0	0		6237	
25- 23 au 30.04.1979	22	0	0	0	59	0	0		81	
26-30(04)au 07.05.1979	0	0	0	0	0	0	0		0	
27- 07 au 14.04.1979	0	0	0	0	50	26	0		76	
28- 14 au 21.04.1979	0	0	0	0	0	2	0		2	
T O T A L	2801	14973	247	4160	68888	12746	4822		108636	

ANNEXE 5

REPARTITION REGIONALE DES ACHATS CUMULES DE MIL PAR L'ONCAD

(1978/1979)

(en tonnes)

SEMAINE	DU :	CASAMANCE	DIOURB.	FLEUVE	SEN.OR.	S.SALOUM	THIES	LOUGA		TOTAL	
1-	04 au 11.11.1978	-	2831	-	173	7967	2083	1309		14363	
2-	11 au 18.11.1978	235	5034	-	274	7967	2083	1506		17099	
3-	18 au 25.11.1978	425	6910	82	302	14195	2968	2615		27497	
4-	25(11)au 03.12.1978	425	8139	118	492	21791	2968	3935		37867	
5-	03 au 11.12.1978	1143	9222	152	731	21791	3122	4015		40176	
6-	11 au 18.12.1978	1143	9222	179	941	31794	3518	4435		51233	
7-	18 au 25.12.1978	1646	10628	190	960	38865	4576	4692		61576	
8-	25(12)au 01.01.1979	2078	11565	198	1099	43541	5634	4802		68217	
9-	01 au 08.01.1979	2078	13961	241	1473	49020	6614	4822		78218	
10-	08 au 15.01.1979	2078	13961	241	1474	49055	6721	4822		78350	
11-	15 au 22.01.1979	2078	13961	241	1474	49055	6721	4822		78350	
12-	22 au 29.01.1979	2078	13961	241	1474	49055	6725	4822		78354	
13-	29(01)au 05.02.1979	2078	13961	241	1474	49055	6725	4822		78354	
14-	05 au 12.02.1979	2078	13961	241	2121	49055	6789	4822		79066	
15-	12 au 19.02.1979	2078	13961	241	2609	49055	6808	4822		79574	
16-	19 au 26.02.1979	2078	14382	241	2813	54162	7257	4822		85755	
17-	26(02)au 05.03.1979	2078	14382	241	2909	54162	7749	4822		86342	
18-	05 au 12.03.1979	2078	14382	241	3188	54593	8810	4822		88114	
19-	12 au 19.03.1979	2078	14451	247	3428	54979	9868	4822		89873	
20-	19 au 26.03.1979	2776	14451	247	3680	55807	11115	4822		92898	
21-	26(03)au 04.04.1979	2776	14607	247	4039	57312	11557	4822		95360	
22-	04 au 09.04.1979	2779	14864	247	4099	62516	12438	4822		101761	
23-	09 au 16.04.1979	2779	14864	247	4160	62651	12718	4822		102240	
24-	16 au 23.04.1979	2779	14973	247	4160	68779	12718	4822		108478	
25-	23 au 30.04.1979	2801	14973	247	4160	68838	12718	4822		108558	
26-	30(04)au 07.05.1979	2801	14973	247	4160	68838	12718	4822		108558	
27-	07 au 14.05.1979	2801	14973	247	4160	68888	12744	4822		108634	
28-	14 au 21.05.1979	2801	14973	247	4160	68888	12746	4822		108636	
T O T A L		2801	14973	247	4160	68888	12746	4822		108636	

REPARTITION REGIONALE DES ACHATS DE MIL PAR L'ONCAD DE 1973/74 A 1978/79

	CAS	DIOU ^{1/}	FLEUVE	S.O.	S.S.	THIES	TOTAL	dont bassin arachidier
1973/74 tonnes % du total	619 2,1	17 224 57,9	313 1,0	122 0,4	6 395 21,5	5 052 17,0	29 725 100,0	28 671 96,4
1974/75 tonnes % du total	853 2,4	10 082 28,0	7 035 19,6	1 111 3,1	15 225 42,3	1 663 4,6	35 969 100,0	26 970 75,0
1975/76 tonnes % du total	497 4,1	1 000 8,2	2 216 18,3	252 2,1	8 006 66,0	154 1,3	12 125 100,0	9 160 75,5
1976/77 tonnes % du total	260 5,3	1 330 27,1	15 0,3	212 4,3	2 732 55,7	353 7,2	4 902 100,0	4 415 90,1
1977/78 tonnes % du total	174 0,9	6 102 34,1	0 0	48 0,3	11 415 63,7	183 1,0	17 922 100,0	17 700 98,8
1978/79 tonnes % du total	2 801 2,6	19 795 18,2	247 0,2	4 160 3,8	68 888 63,4	12 746 11,7	108 636 100,0	101 429 93,4

1/ Y compris région de Louga.

NB: CAS: Casamance; DIOU: Diourbel et Louga; S.O.: Sénégal oriental; S.S.: Sine Saloum

Source. ONCAD

ANNEXE 7

PART DE LA PRODUCTION DE MIL DES DIFFERENTES REGIONS COMMERCIALISEE PAR L'ONCAD

(EN 1978/1979)

	CASAM.	DIOUR.	FLEUVE	LOUGA	S. ORIENT.	S. SALOUM	THIES	TOTAL
1. PRODUCTION ESTIMEE (t)	81 600	126 700	27 100	86 400	50 400	313 000	117 700	803 000
2. COMMERCIALISATION PAR ONCAD (t)	2 801	14 973	247	4 822	4 160	68 888	12 746	108 636
3. 1:2 (%)	3,4	11,8	0,9	5,6	8,3	22,0	10,8	13,5

Source. DGPA (production) et ONCAD (commercialisation)

CAPACITES REGIONALES DE STOCKAGE ET QUANTITES DE MIL COMMERCIALISEES PAR L'ONCAD
EN 1978/79

	Magasins divers 1	1 ^{re} tranche ONCAD 2	Total 3 = 1 + 2	Mil commercialisé en 1978/79 4	% 5 = 3 : 4
Cap-Vert	7 000 1/	-	7 000	0	-
Casamance	3 000	-	3 000	2 801	107
Diourbel	2 000	6 000	8 000	14 973	53
Fleuve	-	5 000	5 000	247	2 024
Louga	-	4 000	4 000	4 822	.83
Sénégal oriental	1 500	-	1 500	4 160	36
Siné Saloum	-	15 000	15 000	68 888	22
Thiès	3 000	-	3 000	12 746	24
Total dont bassin arachidier	16 500 1/ 5 000	30 000 25 000	46 500 30 000	108 636 101 429	43 30

1/ Les 12 000 t du port de Dakar ne sont pas prises en compte

Source. ONCAD et SONED

ANNEXE 9

EVOLUTION DES STOCKS REGIONAUX DE MIL
DE LA CAMPAGNE 1977/78 DETENUS PAR L'ONCAD
 (en tonnes)

Situation du stock au : région	27.09.78	18.12.78	31.12.78	07.01.79	22.01.79	04.02.79	26.02.79	05.03.79	19.03.79	02.04.79	21.05.79
CAP VERT	391	391	391	391	170	160	90	24	10	9	-
CASAMANCE	1915	1917	1883	1883	1908	1965	1874	1868	1851	1793	1618
DIOURBEL	490	247	247	250	250	100	35	35	35	35	4
FLEUVE	710	360	360	360	360	360	360	330	255	145	115
LOUGA	1214	973	909	687	370	156	10	-	-	-	-
S. ORIENTAL	1067	1050	1040	1040	1035	1025	1025	1025	1024	1024	441
SINE SALOUM	727	836	836	917	917	917	850	695	517	436	419
THIES	1180	1477	1447	1442	1402	62	45	45	38	38	37
T O T A L	7694	7252	7114	6971	6412	4745	4289	4022	3730	3480	2634
Tonnage vendu d'une période à l'autre (T)	-	442	138	143	559	1667	456	267	292	250	846
Solde de la récolte commercialisée en 77/78 (17922 T) en %	42,9%	40,5%	39,7%	38,9%	35,8%	26,5%	23,9%	22,4%	20,8%	19,4%	14,7%

Source : ONCAD (COM/CPA)

Nota : Les situations - surtout jusqu'au 31/12/78 - comportent un certain nombre d'erreurs. Pour certaines périodes, l'accroissement des stocks régionaux provient sans doute de transferts d'une région à l'autre.

ANNEXE 10

STRUCTURE PRIX DE REVIENT DU MIL LOCAL

	1977/78 en FCFA/t	1978/79	Evolution des principaux postes (%)
Prix producteur	35 000	40 000	+ 14,3
Sacherie	2 100	1 797,75	- 14,4
Transport	3 700	4 100	+ 25,0
Manutention		525	
Frais stockage	-	864	-
Prime peseur	4	125	-
Prime président	1	25	-
Assurance transports de fonds	64	17	- 73,4
Assurance incendie	147	15	- 89,8
Frais financiers	656	2 642	+ 302,7
Frais généraux	328	486	+ 48,2
Perte stockage	-	400	-
Amortissement Magasins	-	185	-
Total arrondi à	42 000	51 182	+ 21,9
Prix de rétrocession homologué	-	46 500	-
Différentiel à subventionner	-	4 682	-

Source : ONCAD